

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2694

8 décembre 2010

SOMMAIRE

Access Net S.à r.l.	129267	Cira Holding S.A.	129288
Access Storage Holdings (France), S.à r.l.	129266	Combolux S.A.	129290
Achilles Holdings 2 S.à r.l.	129266	Comont S.A.	129290
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	129267	Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A.	129290
Agence et Compagnie S.A.	129270	Constructions Crea-Haus S.A.	129280
Air Finance Holding S.A.	129275	Duma Luxembourg S.A.	129266
Altice B2B Lux. S.à r.l.	129288	EMF Luxembourg S.A.	129284
Amsit	129275	ESF Luxembourg S.A.	129291
Ana & Dalma s.à r.l.	129275	Essonne S.A.	129295
Applolux S. à r.l.	129276	Euro Management Services S.A.	129295
Architon S.A.	129276	Evisa Participations Sàrl	129299
Architon S.A.	129277	Fabinter Investments SPF, S.A.	129300
Argem Participations S.A.	129275	Fabinter Investments SPF, S.A.	129301
Art et Beauté	129278	Fabinter Investments SPF, S.A.	129300
ARTHENA S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	129279	FGA Capital Lux S.A.	129311
ASEi Events Luxembourg S.à r.l.	129279	Fidumarine S.à r.l.	129311
Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle	129279	Food Service Network S.à r.l.	129299
Assureka S.A.	129280	Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.	129285
Auredam	129295	Goodrich Luxembourg S.à r.l.	129291
Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.	129278	Goodrich XCH Luxembourg B.V.	129312
BC Sport S.A.	129280	Health Level Seven Luxembourg asbl ...	129270
Bestemar Sàrl	129284	IGEFI Holdings S.à r.l.	129291
Bike World Sàrl	129284	Immo-Bijoux S.A.	129312
B.O.A. Group S.A.	129267	Innobike S.A.	129312
Boxtel S.A.	129284	Intermarc s.à.r.l.	129312
Breakingresearch.com S.A.	129301	Intrawest S.à r.l.	129311
BVT Bellmann S.à r.l.	129299	Invergarry Leasing S.à r.l.	129311
CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	129287	Kereda S.A.	129279
CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	129287	Polymer Invest S.A.	129278
CGS International Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	129285	Quake Race Technologies S.à r.l.	129285
		Sacomie S.A.	129301
		Wepas Holding A.G.	129288

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147048/10.

(100169285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.958.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2010, que Monsieur Sachin Khajuria a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes décisions que Monsieur Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni et domicilié à 28 rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché de Luxembourg a été nommé, avec effet immédiat, en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael Kidd (gérant de catégorie A), et
- Monsieur Manuel Mouget (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2010147050/21.

(100169357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Duma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.104.

Extrait des résolutions adoptées en date du 09 novembre 2010, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société DUMA LUXEMBOURG S.A.

La démission de Mr. Franck MAQUET de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 09/11/2010.

La démission de Mr. Robert DUFFAUT de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 09/11/2010.

La démission de Mr. Laurent DUFFAUT de son mandat d'administrateur de la société a été acceptée avec effet au 09/11/2010.

Mme. Corinne MARECHAL, née le 27 novembre 1975 à Bruxelles, (Belgique), et résidant à rue du Cortil Bailly 51, 1380 Lasne (Belgique), a été nommée administrateur de la société avec effet au 09/11/2010 jusqu'au 31/05/2012.

Mr. José Luis BOUSONO RODRIGUEZ, né le 03 mai 1971 à Etterbeek (Belgique), et résidant à rue de Caturia 14, 1380 Lasne (Belgique), a été nommé administrateur de la société avec effet au 09/11/2010 jusqu'au 31/05/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUMA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148422/23.

(100170347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 932 du 12 mai 2006.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010147051/14.

(100169335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Access Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.647.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147054/9.

(100168686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.O.A. GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 31 mai 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 30 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 5 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bonvalet employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Yasmina Bennani, directeur juridique, demeurant à Casablanca (Maroc).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandées aux actionnaires en date du 18 octobre 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 260.310 actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 239.501 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 40.348.050 Euros (quarante millions trois cent quarante huit mille cinquante Euros) à 50.434.985 Euros (cinquante millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq Euros) par l'émission de 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions d'une valeur nominale de

155 Euros (cent cinquante cinq Euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros);

2.- Souscription et libération des 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions nouvellement émises par apport en numéraire d'un montant total de 33.840.040 (trente- trois millions huit cent quarante mille quarante Euros) dont:

a) 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) seront alloués au capital social de la Société,

b) 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros) seront alloués à la prime d'émission.

3) Modification subséquente des statuts.

V.- Le Président expose ensuite que conformément à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital aux conditions fixées par le Conseil qui précisait également le nombre de droits irréductibles de chacun. Après la fin du délai fixé par le Conseil d'Administration pour exercer le droit de souscription, le Conseil d'Administration a ouvert la période au cours de laquelle les actionnaires ayant aussi émis le souhait de souscrire à titre réductible pouvaient libérer leur souscription à titre réductible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de 40.348.050 Euros (quarante millions trois cent quarante huit mille cinquante Euros) à 50.434.985 Euros (cinquante millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq Euros) par l'émission de 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions d'une valeur nominale de 155 Euros (cent cinquante cinq Euros) chacune, assortie d'une prime d'émission globale de 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros);

Souscription et libération

Les 65.077 (soixante cinq mille soixante dix-sept) actions nouvelles sont souscrites comme suit par les actionnaires actuels ayant exercé leur droit de souscription à titre irréductible et réductible:

Nom	Prénom	Nombre actions irréductibles	Nombre actions réductibles
DOSSOU AWORET	Samuel	2237	688
AXA ASSURANCES		812	
SOCIETE FINADEI		581	1108
ROUKIA TRADING		325	
BABA-MOUSSA	Alizathou O. Passo	70	
SAGA		33	
AGBOTA	C. SATURNIN	30	9
BOA BENIN		25	
BOA Cote d'IVOIRE		10	
BASAN LIMITED		403	
Société Malienne de Promotion Hôtelière		123	189
Bally Invest		101	155
AZALAI SERVICES LLC		159	195
MOULAYE	Lala	36	6
AMOUSSOU	Faustin	36	
N'DIAYE	Cheick Tidiane	37	
CARRER	Stephane	37	
PHILIPPE	Yannick	37	
AHADZI	Kwamé	37	4
De BROUWER	Vincent	37	
NADAUD	Philippe	36	
MONTEIL	Jean-François	37	3
GRANGE	Brigitte	5	
CISSE	Sadio	20	
PASTOURET	Jean Géo	20	

KA	Mamadou	20	
RAKOTONDRALAMBO	Vololamanitra	20	
BASSEVILLE	Jacques	6	
CREIGNOU	Christine	20	
AGBAHOUNGA	Célestin	20	
DOUTREBENTE	Bruno	20	
OCHOUMARE	David	20	
QUENUM	Josita	15	2
DEGNON	Valérie	2	
FANOU	Francine	2	
FALL	Mor	25	2
PONT	Lucien	20	
DERREUMAUX	Paul	166	
SAIZONOU	Patrick	20	
AKOUA'BA		8 995	
FMO		3 267	
BMCE Bank		35 741	2771
Société Belge d'Investissement pour les pays en Développement S.A.		1 075	
PROPARCO		2 158	1701
		<u>56 896</u>	<u>8181</u>

Les souscripteurs sont ici représentés par Madame Céline Bonvalet, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées, à l'exception de M. Baba-Moussa, Agbota, N'Diaye et Philippe pour lesquels Madame Céline Bonvalet se porte fort et pour lesquels les bulletins de souscription restent annexés aux présentes.

La BMCE Bank est dûment ici représentée par Madame Yasmina Bennani, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme EUR 33.840.040.- (trente-trois millions huit cent quarante mille quarante euros), se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'Assemblée décide d'allouer 10.086.935 Euros (dix millions quatre-vingt six mille neuf cent trente cinq Euros) au capital social de la Société, et

b) 23.753.105 Euros (vingt trois millions sept cent cinquante trois mille cent cinq Euros) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de 50.434.985 Euros (cinquante millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt cinq Euros) représenté par 325.387 (trois cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155.-) par action, entièrement libéré.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, A. SIEBENALER, Y. BENNANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47812 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147692/139.

(100170104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Agence et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147056/9.

(100169096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

HL7 Luxembourg, Health Level Seven Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg F 8.526.

STATUTEN

Im Jahre 2010, am 11. November haben die Unterzeichner

BENZSCHAWEL, Stefan,

Diplom-Informatiker, St.-Ursula-Str. 15, D-54329 Konz, Deutsch

KRIPPES, René,

Fonctionnaire, 11A, rue du Pont, 6581 Rosport, Luxemburgisch

POUPART, Claude,

Unit Leader, 52, rue de Helmdange, 7360 Helmdange, Luxemburgisch

SCHREINER, Bernard,

Information Manager, 166, rue de Neudorf, 2222 Luxembourg, Luxemburgisch

SCHWEBAG, Mike,

Fonctionnaire, 2, rue de Pont Rémy, 2423 Luxembourg, Luxemburgisch

VON REICHENBACH, Christine,

Consultant, 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg, Deutsch

beschlossen, unter den Unterzeichnenden und all denjenigen, die in der Folge beitreten, eine Vereinigung ohne Gewinnzweck (Association sans but lucratif) zu gründen, gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck (loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif).

Art. 1. Name, Sitz, Geschäftsjahr und Dauer.

(1) Die Vereinigung ohne Gewinnzweck, im Folgenden als „Vereinigung“ bezeichnet, trägt den Namen „Health Level Seven Luxembourg asbl“. Als allgemeinübliche Abkürzung wird „HL7 Luxembourg“ verwendet.

(2) Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.

Der Sitz kann zu jeder Zeit durch Beschluss des Vorstandes an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

(3) Das Geschäftsjahr der Vereinigung beginnt mit dem ersten Januar und endet mit dem 31. Dezember. Im Gründungsjahr beginnt das Geschäftsjahr mit dem Tag der Gründung und endet am 31. Dezember des darauf folgenden Jahres.

(4) Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck und Mittel der Vereinigung.

(1) Die Vereinigung, deren Tätigkeit nicht auf Gewinn gerichtet ist, bezweckt die Förderung des Gesundheitswesens und Sozialwesens, sowie der Wissenschaft und Forschung, durch Verbreitung und Weiterentwicklung des HL7-Standardprotokolls zur Datenübertragung im Gesundheitswesen und Sozialwesens im Rahmen der gesetzlichen Vorgaben zum Datenschutz.

Die Vereinigung unterstützt die fortschreitende elektronische Vernetzung im Umfeld der medizinischen Informatik mithilfe von HL7 und ähnlichen internationalen Standards, organisiert Schulungen und Weiterbildungsveranstaltungen, veröffentlicht Informationsblätter und führt weitere ihr zur Erreichung des Vereinszwecks geeignet erscheinende Maßnahmen durch. In diesem Zusammenhang adaptiert die Vereinigung diese Kommunikationsstandards an die Gegebenheiten des Luxemburgischen Gesundheitswesens und fördert die Interoperabilität durch standardkonforme Lösungen.

Die Vereinigung koordiniert die Interessen der Luxemburgischen HL7-Anwender, pflegt die Kontakte zu HL7-Gruppen anderer Länder, sowie zu wissenschaftlichen Fachgesellschaften und anderen Akteuren die im Bereich der medizinischen Informatik tätig sind.

(2) Zur Erfüllung des Zwecks der Vereinigung kann auf alle geeigneten Mittel zurückgegriffen werden, ohne eigene wirtschaftliche Zwecke zu verfolgen. Zur Erreichung ihres Zweckes organisiert die Vereinigung insbesondere Workshops, Vorträge, Seminare, Schulungen, Konferenzen und Tagungen.

(3) Zur Erfüllung des Vereinszwecks kann der Verein anderen Organisationen als Mitglied beitreten.

Art. 3. Mitglieder.

(1) Mitglieder der Vereinigung können alle physischen Personen oder juristische Personen gemäß Artikel 4 (2) werden. Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, ohne aber unter 4 fallen zu dürfen.

(2) Die Mitglieder sind in einer Liste festgehalten, die sich in der Anlage der vorliegenden Satzung befindet. Diese Liste wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 innerhalb des ersten Monats nach der Veröffentlichung der vorliegenden Statuten hinterlegt.

(3) Eine aktuelle Mitgliederliste wird alljährlich vor dem 1. Februar hinterlegt.

(4) Ist das Mitglied eine juristische Person so soll gegenüber dem Vorstand eine natürliche Person als Vertreter der juristischen Person benannt werden. Diese Benennung gilt bis auf Widerruf durch Benennung einer anderen natürlichen Person als neuer Vertreter.

Art. 4. Arten der Mitgliedschaft.

(1) Die Mitglieder der Vereinigung gliedern sich in ordentliche Mitglieder und Ehrenmitglieder. Ordentliche Mitglieder sind jene, die sich voll an der Arbeit der Vereinigung beteiligen. Ehrenmitglieder sind Personen, die hierzu wegen besonderer Verdienste um die Vereinigung ernannt werden.

(2) Über die Aufnahme von ordentlichen Mitgliedern entscheidet der Vorstand. Die Aufnahme kann ohne Angabe von Gründen verweigert werden. Die Ernennung zum Ehrenmitglied erfolgt durch die Generalversammlung.

(3) Neben den vorgenannten Arten der regulären Mitgliedschaft kann die Tätigkeit der Vereinigung durch Zahlung eines Förderbeitrags unterstützt werden. Förderer der Vereinigung können passiv an den Generalversammlungen teilnehmen.

Art. 5. Beendigung der Mitgliedschaft.

(1) Die Mitgliedschaft erlischt durch Tod, bei juristischen Personen durch Verlust der Rechtspersönlichkeit, sowie durch freiwilligen Austritt oder durch Ausschluss.

(2) Der Austritt kann jederzeit erfolgen. Er muss dem Vorstand schriftlich mitgeteilt werden. Bereits bezahlte Mitgliedsbeiträge werden nicht zurückerstattet.

(3) Der Ausschluss eines Mitglieds aus der Vereinigung und die Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft kann mit 3/4 Mehrheit von der Generalversammlung wegen grober Verletzung der Mitgliedspflichten und wegen unehrenhaften Verhaltens verfügt werden.

(4) Der Ausschluss erfolgt automatisch, wenn ein Mitglied trotz zweimaliger schriftlicher Mahnung unter Setzung einer angemessenen Nachfrist länger als drei Monate mit der Zahlung der Mitgliedsbeiträge im Rückstand ist. Die Verpflichtung zur Zahlung der fällig gewordenen Mitgliedsbeiträge bleibt hiervon unberührt.

Art. 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder.

(1) Die Mitglieder sind berechtigt an allen Veranstaltungen der Vereinigung teilzunehmen. Gegebenenfalls gelten jedoch die für Mitglieder ermäßigten Teilnahmegebühren.

(2) Das Stimmrecht in der Generalversammlung, sowie das aktive und passive Wahlrecht stehen allen Mitgliedern zu.

(3) Jedes Mitglied ist berechtigt, vom Vorstand die Aushändigung der Statuten zu verlangen.

(4) Mindestens ein Fünftel der Mitglieder kann vom Vorstand die Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung verlangen.

(5) Die Mitglieder sind in der Generalversammlung vom Vorstand über die Tätigkeit und finanzielle Situation der Vereinigung zu informieren. Wenn mindestens ein Fünftel der Mitglieder dies unter Angabe von Gründen verlangt, hat der Vorstand den betreffenden Mitgliedern eine solche Information auch sonst binnen vier Wochen zu geben.

(6) Die Mitglieder sind verpflichtet, die Interessen der Vereinigung nach Kräften zu fördern und alles zu unterlassen, wodurch das Ansehen und der Zweck der Vereinigung Schaden erleiden könnte. Sie haben die Statuten und die Beschlüsse der Organe zu beachten. Die ordentlichen und außerordentlichen Mitglieder sind zur pünktlichen Zahlung der Mitgliedsbeiträge in der von der Generalversammlung beschlossenen Höhe verpflichtet.

Art. 7. Organe. Die Organe der Vereinigung sind:

- die Generalversammlung;
- der Vorstand;
- der Rechnungsprüfer;
- die Technischen Komitees und die Arbeitsgruppen.

Art. 8. Generalversammlung.

(1) Die ordentliche Generalversammlung ist innerhalb von sechs Monaten nach Ablauf eines Geschäftsjahres durch den Vorstand einzuberufen. Die Einladung hat schriftlich unter Angabe der Tagesordnung und unter Einhaltung einer Frist von zehn Tagen zwischen Absendetermin und Versammlungstermin zu erfolgen.

Einladungen können mittels Telefax oder per E-Mail an die vom Mitglied der Vereinigung zu diesem Zweck bekannt gegebenen Fax-Nummer oder E-Mail-Adresse erfolgen.

(2) Außerordentliche Generalversammlungen sind auf Antrag des Vorstandes oder auf schriftliches Verlangen von mindestens einem Fünftel der stimmberechtigten Mitglieder unter Angabe des Grundes vom Vorstand einzuberufen. Eine durch Mitglieder beantragte außerordentliche Generalversammlung ist innerhalb von vier Wochen nach Zugang des Ersuchens an den Vorstand einzuberufen.

Im Übrigen gelten für die außerordentliche Generalversammlung die Bestimmungen für die ordentliche Generalversammlung entsprechend.

(3) Anträge sind mindestens vier Werktage vor dem Termin der Generalversammlung beim Vorstand schriftlich, mittels Telefax oder per E-Mail einzureichen.

(4) Gültige Beschlüsse können nur zu Punkten der vorher angekündigten Tagesordnung gefasst werden, es sei denn 3/4 der stimmberechtigten Mitglieder sind anwesend oder vertreten und einstimmig mit der Beschlussfassung betreffend den zusätzlichen Tagesordnungspunkt einverstanden.

(5) Zur Generalversammlung sind alle ordentlichen Mitglieder stimmberechtigt. Die Übertragung des Stimmrechts auf ein anderes Mitglied oder Dritte im Wege einer schriftlichen Bevollmächtigung ist zulässig. Im Fall der Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden doppelt zu zählen.

(6) Soweit nicht gesetzlich anders zwingend vorgeschrieben ist die Generalversammlung ohne Rücksicht auf die Anzahl der Erschienenen beschlussfähig, sofern sie ordnungsgemäß geladen ist.

(7) Die Generalversammlung beschließt - soweit nicht gesetzlich eine andere Mehrheit zwingend vorgeschrieben ist - mit Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Beschlüsse, mit denen die Statuten geändert oder die Vereinigung aufgelöst werden soll, bedürfen einer qualifizierten Mehrheit von zwei Dritteln der abgegebenen gültigen Stimmen.

(8) Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der/die Präsident/Präsidentin, in dessen/deren Verhinderung sein/e/ ihr/e Stellvertreter/in. Wenn auch diese/r verhindert ist, so führt das an Jahren älteste anwesende Vorstandsmitglied den Vorsitz.

Art. 9. Aufgaben der Generalversammlung. Der Generalversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

- Beschlussfassung über den Voranschlag;
- Entgegennahme und Genehmigung des Rechenschaftsberichts und des Rechnungsabschlusses unter Einbindung der Rechnungsprüfer;
- Wahl und Enthebung der Mitglieder des Vorstands und der Rechnungsprüfer;
- Festsetzung der Höhe der Mitgliedsbeiträge für ordentliche und für außerordentliche Mitglieder;
- Verleihung und Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft;
- Ausschluss eines Mitglieds, unter Vorbehalt von Artikel 5 (4);
- Beschlussfassung über Statutenänderungen und die freiwillige Auflösung;
- Beratung und Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehende Fragen.

Art. 10. Finanzierung der Aktivitäten, Beiträge und Spenden.

(1) Die Finanzierung erfolgt durch Aufnahmegebühren, Mitgliedsbeiträge, Teilnahmegebühren an Veranstaltungen oder Erlösen aus Aktivitäten der Vereinigung, durch Zuwendungen und Spenden öffentlicher oder privater Förderer und Einwerbung anderer Drittmittel.

(2) Der von der Generalversammlung festgelegte jährliche Mitgliedsbeitrag kann bei natürlichen Personen 100 €, bei juristischen Personen 750 € nicht überschreiten.

(3) Die Generalversammlung kann frühestens nach dem ersten Geschäftsjahr über eine Aufnahmegebühr entscheiden. Die Aufnahmegebühr darf die Höhe des jährlichen Mitgliedsbeitrags nicht überschreiten.

Art. 11. Vorstand.

(1) Der Vorstand besteht aus mindestens vier Mitgliedern, und zwar aus Präsident/Präsidentin und Stellvertreter/in, Sekretär/in und Stellvertreter/in sowie Finanzreferent/in. Er kann durch eine von der Generalversammlung bestimmten Anzahl ordentlicher Vorstandsmitglieder ergänzt werden. Der Vorstand darf aus höchstens neun Mitgliedern bestehen.

(2) Der Vorstand wird von der Generalversammlung gewählt. Die Posten des Präsident/Präsidentin und Stellvertreter/in, Sekretär/in, sowie Finanzreferent/in werden vom Vorstand bestimmt.

(3) Der Vorstand hat bei Ausscheiden eines gewählten Mitglieds das Recht, an seine Stelle ein anderes wählbares Mitglied zu kooptieren, wozu die nachträgliche Genehmigung in der nächstfolgenden Generalversammlung einzuholen ist.

(4) Fällt der Vorstand ohne Selbstergänzung durch Kooptierung überhaupt oder auf unvorhersehbar lange Zeit aus, so ist jeder Rechnungsprüfer verpflichtet, unverzüglich eine außerordentliche Generalversammlung zum Zweck der Neu-

wahl eines Vorstands einzuberufen. Sollten auch die Rechnungsprüfer handlungsunfähig sein, hat jedes ordentliche Mitglied, das die Notsituation erkennt, unverzüglich eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen.

(5) Die Funktionsperiode des Vorstands beträgt zwei Jahre; Wiederwahl ist möglich. Jede Funktion im Vorstand ist persönlich auszuüben. Außer durch den Tod und Ablauf der Funktionsperiode erlischt die Funktion eines Vorstandsmitglieds durch Enthebung, Rücktritt und Verlust der Mitgliedschaft.

(6) Der Vorstand wird vom Präsident/von der Präsidentin, bei Verhinderung von seinem/seiner/ihrer/ihrer Stellvertreter/in, schriftlich oder mündlich einberufen. Ist auch diese/r auf unvorhersehbar lange Zeit verhindert, darf jedes sonstige Vorstandsmitglied den Vorstand einberufen.

(7) Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn alle seine Mitglieder eingeladen wurden und mindestens die Hälfte von ihnen anwesend ist.

(8) Der Vorstand fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit; bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des/der Vorsitzenden den Ausschlag.

(9) Den Vorsitz führt der/die Präsident/Präsidentin, bei Verhinderung sein/e/ihr/e Stellvertreter/in. Ist auch diese/r verhindert, obliegt der Vorsitz dem an Jahren ältesten anwesenden Vorstandsmitglied oder jenem Vorstandsmitglied, das die übrigen Vorstandsmitglieder mehrheitlich dazu bestimmen.

(10) Die Generalversammlung kann jederzeit den gesamten Vorstand oder einzelne seiner Mitglieder entheben. Die Enthebung tritt mit Bestellung des neuen Vorstands bzw. Vorstandsmitglieds in Kraft.

(11) Die Vorstandsmitglieder können jederzeit schriftlich ihren Rücktritt erklären. Die Rücktrittserklärung ist an den Vorstand, im Falle des Rücktritts des gesamten Vorstands an die Generalversammlung zu richten. Der Rücktritt wird erst mit Wahl bzw. Kooptierung eines Nachfolgers wirksam.

(12) Vorstandspositionen sind an natürliche Personen gebunden. Die Mitgliedschaft eines Vorstandsmitglieds kann begründet sein durch (a) persönliche Mitgliedschaft der natürlichen Person und/oder (b) in ihrer Eigenschaft als Vertreter einer juristischen Person. Mit Ende aller Mitgliedschaften der natürlichen Person, werden die von der natürlichen Person wahrgenommene Vorstandspositionen vakant.

Art. 12. Aufgaben des Vorstands. Dem Vorstand obliegt die Leitung der Vereinigung und Erledigung der laufenden Geschäfte. Ihm kommen alle Aufgaben zu, die nicht durch die Statuten einem anderen Organ zugewiesen sind. In seinen Wirkungsbereich fallen insbesondere folgende Angelegenheiten:

- Einrichtung eines den Anforderungen entsprechenden Rechnungswesens mit laufender Aufzeichnung der Einnahmen/Ausgaben und Führung eines Vermögensverzeichnisses als Mindestanforderung;
- Erstellung des Jahresvoranschlags, des Rechenschaftsberichts und des Rechnungsabschlusses;
- Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung;
- Information der Mitglieder über die Tätigkeit der Vereinigung, die Haushaltsführung und den geprüften Rechnungsabschluss;
- Verwaltung des Vermögens;
- Aufnahme und Ausschluss von ordentlichen und außerordentlichen Mitgliedern;
- Gegebenenfalls die Aufnahme und Kündigung von Angestellten, im Rahmen der von der Generalversammlung beschlossenen Personalpolitik.

Art. 13. Technische Komitees.

(1) Der Vorstand kann auf Antrag von mindestens fünf Mitgliedern für bestimmte Aufgabenstellungen Technische Komitees bilden. Diese organisieren ihre Aktivitäten selbständig, soweit die Satzung nichts anderes bestimmt.

(2) Jedes Mitglied kann durch formlose Anmeldung beim Leiter des Technischen Komitees Mitglied werden.

(3) Der Leiter eines Technischen Komitees und sein Stellvertreter werden auf einer Sitzung des Technischen Komitees für zwei Jahre gewählt. Der Leiter des Technischen Komitees berichtet mindestens zweimal jährlich dem Vorstand über die Arbeit des Technischen Komitees. Er berichtet ebenfalls auf der Generalversammlung.

(4) Der Vorstand entscheidet mit zwei Drittel Mehrheit über die Abberufung eines Leiters bzw. über die Auflösung eines Technischen Komitees.

Art. 14. Arbeitsgruppen.

(1) Arbeitsgruppen dienen der Zusammenarbeit mit anderen Institutionen und werden vom Vorstand eingerichtet. Sie sollen die interdisziplinäre Zusammenarbeit bei der Anwendung des Standards fördern.

(2) Über Inhalte und Formen der Zusammenarbeit mit anderen Institutionen kann allein der Vorstand vertragliche Vereinbarungen treffen.

(3) Der/die Leiter der Arbeitsgruppen werden vom Vorstand berufen.

Der Leiter der Arbeitsgruppe berichtet mindestens zweimal jährlich dem Vorstand. Er berichtet ebenfalls auf der Generalversammlung.

(4) Der Vorstand entscheidet mit zwei Drittel Mehrheit über die Abberufung eines Leiters bzw. über die Auflösung einer Arbeitsgruppe.

Art. 15. Besondere Obliegenheiten einzelner Vorstandsmitglieder.

(1) Der/die Präsident/Präsidentin führt die laufenden Geschäfte, der/die Sekretär/in unterstützt den/die Präsident/Präsidentin bei der Führung der Geschäfte.

(2) Der/die Präsident/Präsidentin vertritt die Vereinigung nach außen. Schriftliche Ausfertigungen bedürfen zu ihrer Gültigkeit der Unterschriften des Präsidenten/der Präsidentin und des Sekretärs/der Sekretärin, in Geldangelegenheiten (Vermögenswerte Dispositionen) des Präsidenten/der Präsidentin und des Finanzreferenten/der Finanzreferentin. Rechtsgeschäfte zwischen Vorstandsmitgliedern und Vereinigung bedürfen der Zustimmung eines anderen Vorstandsmitglieds.

(3) Rechtsgeschäftliche Bevollmächtigungen, die Vereinigung nach außen zu vertreten bzw. für sie zu zeichnen, können ausschließlich von den in Abs. (2) genannten Vorstandsmitgliedern erteilt werden.

(4) Bei Gefahr im Verzug ist der/die Präsident/Präsidentin berechtigt, auch in Angelegenheiten, die in den Wirkungsbereich der Generalversammlung oder des Vorstands fallen, unter eigener Verantwortung selbständig Anordnungen zu treffen; im Innenverhältnis bedürfen diese jedoch der nachträglichen Genehmigung durch das zuständige Organ.

(5) Der/die Präsident/Präsidentin führt den Vorsitz in der Generalversammlung und im Vorstand. Der/die Sekretär/in führt die Protokolle der Generalversammlung und des Vorstands. Der/die Finanzreferent/in ist für die ordnungsgemäße Buchführung verantwortlich.

Art. 16. Rechnungsprüfer.

(1) Zwei Rechnungsprüfer werden von der Generalversammlung auf die Dauer von zwei Jahren gewählt. Wiederwahl ist möglich. Die Rechnungsprüfer dürfen keinem Organ - mit Ausnahme der Generalversammlung - angehören, dessen Tätigkeit Gegenstand der Prüfung ist.

(2) Den Rechnungsprüfern obliegen die laufende Geschäftskontrolle sowie die Prüfung der Finanzgebarung der Vereinigung im Hinblick auf die Ordnungsmäßigkeit der Rechnungslegung und die statutengemäße Verwendung der Mittel. Der Vorstand hat den Rechnungsprüfern die erforderlichen Unterlagen vorzulegen und die erforderlichen Auskünfte zu erteilen. Die Rechnungsprüfer haben dem Vorstand über das Ergebnis der Prüfung zu berichten.

Art. 17. Freiwillige Auflösung.

(1) Die freiwillige Auflösung kann nur in einer Generalversammlung und nur mit Zweidrittelmehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen beschlossen werden.

(2) Diese Generalversammlung hat auch - sofern Vermögen vorhanden ist - über die Abwicklung zu beschließen. Insbesondere hat sie einen Abwickler zu berufen und Beschluss darüber zu fassen, wem dieser das nach Abdeckung der Passiva verbleibende Vermögen zu übertragen hat. Dieses Vermögen soll, soweit dies möglich und erlaubt ist, einer Organisation zufallen, die gleiche oder ähnliche Zwecke wie die Vereinigung verfolgt, sonst zu gemeinnützigen Zwecken.

Art. 18. Salvatorische Klausel.

(1) Sollten einzelne Bestimmungen dieser Statuten ganz oder teilweise nicht rechtswirksam oder durchführbar sein, so soll hierdurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt werden. Das gleiche gilt, soweit sich herausstellen sollte, dass die Statuten eine Regelungslücke enthalten.

(2) Für alle gesetzlich geregelten Fälle gelten die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928. Ansonsten soll anstelle der unwirksamen oder undurchführbaren Bestimmung oder zur Ausführung der Lücke diejenige angemessene Regelung gelten, die - soweit rechtlich möglich - dem am nächsten kommt, was die Vereinsmitglieder gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck der Satzung gewollt haben würden, wenn sie bei der Neufassung dieser Satzung den Punkt bedacht hätten.

Art. 19. Mitglieder des ersten Vorstandes. Zu den ersten Vorstandsmitgliedern werden ernannt:

Herr Stefan Benzschawel, vorbezeichnet, Präsident

Herr René Krippes, vorbezeichnet, Stellvertreter des Präsidenten

Herr Bernard Schreiner, vorbezeichnet, Sekretär

Herr Claude Poupard, vorbezeichnet, Stellvertreter des Sekretärs

Frau Christine von Reichenbach, vorbezeichnet, Finanzreferentin

Herr Mike Schwebag, vorbezeichnet, Mitglied des Vorstands

Gezeichnet in Luxembourg, am 11. November 2010.

BENZSCHAWEL, Stefan / KRIPPES, René /
POUPART, Claude / SCHREINER, Bernard /
SCHWEBAG, Mike / VON REICHENBACH, Christine.

Référence de publication: 2010150580/261.

(100171661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Air Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 58.264.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 27 octobre 2010 au siège social à Luxembourg que les mandats des administrateurs:

- Nico FRANCK, né le 2 janvier 1953 à Luxembourg
- Cordula BIDOLI, née le 24 octobre 1957 à Heinerscheid
- Jerry FRANCK, né le 16 avril 1986 à Luxembourg

tous trois domiciliés professionnellement au 43, rue Maréchal Foch à L-1527 Luxembourg, ont été reconduits pour une nouvelle période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2016.

Référence de publication: 2010147058/14.

(100169088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Amsit, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147062/10.

(100169034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Ana & Dalma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4601 Differdange, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.337.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 06 novembre 2010, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Madame DE CASTILHO PIMENTA Dalma Aparecida, déclare céder et transporter par la présente à Madame CUNHA COSTA Ana Rita, ici présente et acceptant 40 parts (quarante parts) qu'elle détient dans la société au prix de 5.000,00 € (cinq mille euros)

Suite aux cessions de parts ainsi intervenue, le capital de la société ANA & DALMA S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

Madame CUNHA COSTA Ana Rita, prédit	100 parts
Total	100 parts

2. La société accepte la démission comme gérante administrative de Madame DE CASTILHO PIMENTA Dalma Aparecida avec effet à jour.

Et lecture faite, les associées et les gérantes ont signés.

Référence de publication: 2010147063/20.

(100168694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Argem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.140.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60039 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147069/10.

(100168797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Architon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 41.320.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 02 novembre 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;
- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;
- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147065/19.

(100169235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Applolux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.421.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Serge SIDONI, gérant de société, né à Doncourt Les Longuyon (France), le 17 décembre 1960, demeurant à F-54135 Mexy, 2A, route Nationale
- 2.- Mademoiselle Estelle SIDONI, employée, née à Mont St. Martin (France), le 30 mars 1985, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Mazelle

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

APPLOLUX S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles de confection, d'articles de maroquinerie, de chaussures et d'accessoires.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Rodange.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENTS EUROS (€ 300,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Serge SIDONI, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Mademoiselle Estelle SIDONI, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Serge SIDONI, prénommé,

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy,

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Sidoni, E. Sidoni, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12349. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147064/73.

(100169063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Architon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147066/9.

(100169236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.753.

—
Extrait des décisions prises par l'Associée unique en date du 2 février 2010.

1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2) Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147085/16.

(100169030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Art et Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 137, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 140.783.

—
Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147070/9.

(100168687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif suite au premier dépôt du 05/10/2010 L100150244

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010148627/36.

(100170952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.694.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60040 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147072/11.

(100169386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ASEi Events Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 127.907.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147073/10.

(100168820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Assurances Holtz S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9017 Ettelbruck, 41, rue um Böschel.

R.C.S. Luxembourg B 103.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147074/10.

(100168664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 16 septembre 2010 et pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken at the Board of Directors held on September 16th, 2010

- Ms Noëlle PICCIONE, private employee, born on December 23rd, 1974 in Amnéville, France, professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairwoman of the Board of Directors with effect September 16th, 2010 and for the whole period of her mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2016.

Luxembourg, September 16th, 2010.

For true copy
KEREDA S.A.
Signatures
Director / Director

Référence de publication: 2010148531/23.

(100170423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Assureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147075/9.

(100168696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

C.H.C. S.A., Constructions Crea-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 70.703.

—
*Extrait du procès-verbal de
l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs Messieurs Gilbert THIBO, Bernardo OLMEDO ORTEGA et Madame Adelina PAZZAGLIA pour une nouvelle période de 6 ans.

L'adresse privée de Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA est à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers et l'adresse privée de Madame Adelina PAZZAGLIA est à L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

2^e résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de réviseur d'entreprises de la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. en abrégée CLERC S.A., ayant son siège social à 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.376, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Mersch, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme
AREND & PARTNERS S.à r.l.,
MERSCH
Signature

Référence de publication: 2010148981/26.

(100171121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

BC Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.
R.C.S. Luxembourg B 156.420.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dr. Boris CUCKA, selbständig, wohnhaft in D-54344 Kenn, Spitzstrasse 20.

Welcher Kompotent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BC Sport S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in-und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer ausssergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer ausssergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre. Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am fünften (5) Tage des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen. Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Komparenten erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Dr. Boris CUCKA, selbständig, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 14.
 - b) Herr Benedikt MÜLLER, Schüler, wohnhaft in D-66706 Perl, Peter Bücken Str. 11
 - c) Frau Gerlinde MÜLLER geborene HENKGEN, Speditionskauffrau, wohnhaft in D-66706 Perl, Peter Bücken Str. 11
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDWIG CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.947.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 10a, Wisswee.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. CUCKA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1560. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 8. November 2010.

Référence de publication: 2010147092/172.

(100169078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Bestemar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.837.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147093/10.

(100168881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Bike World Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 23A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.636.

Il résulte des résolutions prises par le gérant en date du 27 octobre 2010 que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à L-7240 Bereldange, 23a, route de Luxembourg, avec effet immédiat.

L'associé unique et gérant de la société, Monsieur Didier Pascal LAUER déclare avoir changé sa résidence personnelle au 9, Allée des Rossignols, F-57535 MARANGE-SILVANGE.

Walferdange, le 27 octobre 2010.

Pour la Société

Didier Pascal LAUER

Référence de publication: 2010147094/14.

(100168735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.710.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs restants en date du 2 novembre 2010

M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de catégorie A en remplacement de M. Benoît NASR, administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMF Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147148/20.

(100169132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Boxtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.009.

Le bilan au 31/12/ 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147098/9.

(100168652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 132.449.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 19 octobre 2010

En date du 19 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Stephen Patrick Callan, né le 5 mai 1961 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse au 148 Main Street, Glenboig, ML52RD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Lejonq Raymond

Mademoiselle Allgrove Janice

Gérants de classe B:

Monsieur Jonas Jeannot

Monsieur Callan Stephen Patrick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147822/22.

(100169873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.719.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 AOUT 2008, qui remplacent la version déposée antérieurement déposé au RCS le 23/07/2009 - L090112100.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010147112/13.

(100169378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Quake Race Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.468.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company "GOLDEN WINGS AB", established and having its registered office in SE-16841 Bromma, Mälarblick 38 (Sweden), org. nr. 556548-2501,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "QUAKE RACE TECHNOLOGIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 110468, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph GLODEN, notary residing

in Grevenmacher, on the 30th of August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 100 of the 16th of January 2006;

II. That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each;

III. That the Sole Shareholder, in conformity of article 1690 of the "Code Civil", accepts the share transfer of one hundred (100) shares from Mr. Fredrik SÖREBO, company's director, born in Bromma (Sweden), on the 27th of October 1959, residing in SE-181 30 Lidingö, Frisksportvägen 17, which occurred on April 8, 2010, by the managers on behalf of the Company;

IV. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

V. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

VI. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VII. That the Sole Shareholder gives discharge to the managers for the execution of their mandates up to this date;

VIII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

IX. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "GOLDEN WINGS AB", établie et ayant son siège social à SE-16841 Bromma, Mälarblick 38 (Suède), org. nr. 556548-2501,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "QUAKE RACE TECHNOLOGIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110468, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 100 du 16 janvier 2006;

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. Que l'Associé Unique, en conformité de l'article 1690 du Code Civil, décide d'accepter le transfert de cent (100) parts sociales de Monsieur Fredrik SÖREBO, administrateur de société, né à Bromma (Suède), le 27 octobre 1959, demeurant à SE-181 30 Lidingö, Frisksportvägen 17, qui a eu lieu en date du 8 avril 2010, par les gérants pour le compte de la Société;

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

VI. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été

réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VII. Que l'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Que l'Associé Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

IX. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47471 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147979/95.

(100170070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.570.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 AOUT 2007, qui remplacent la version déposée antérieurement déposé au RCS le 11/04/2008 - L080054112.05

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010147113/14.

(100168667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.570.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 AOUT 2008, qui remplacent la version déposée antérieurement déposé au RCS le 23/07/2009 - L090112105.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010147114/13.

(100169377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Wepas Holding A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 93.280.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 octobre 2010

Première résolution

L'assemblée générale révoque de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat Madame Maria Miskolczy demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganádpuszta

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur

- La société EAST WEST VENTURE CAPITAL SA ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B115673

Jusqu' à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Le conseil d administration se compose donc comme suit

Monsieur Yvan CRAB, demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganádpuszta

- La société EAST WEST VENTURE CAPITAL SA ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B115673

- La société EAST WEST CONSULTING COMPANY SA ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B86556

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange le 22 octobre 2010.

Pour la société

Ivan Crab

Référence de publication: 2010148718/27.

(100170719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Cira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.168.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

CIRA HOLDING S.A.

J. BRUWIER / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010147117/15.

(100169062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.735,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 131.327.

1. La société Carlyle Cable Investments S.C., dont le siège social est situé au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4194 a transféré, en date du 11 janvier 2010, 4 732 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

2. La société Altice Six S.A., dont le siège social actuel est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135296 a transféré, en date du 11

catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

15. La société Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 349 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

16. La société Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres (Royaume-Uni) a transféré, en date du 11 janvier 2010, 38 parts sociales de catégorie B de la Société à la société Fiberman S.C.A., société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société Fiberman S.C.A, société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220, détient 12 502 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2010148924/93.

(100171054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147118/10.

(100169035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010147119/11.

(100169082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147120/11.

(100169266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Goodrich Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.528.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 19 octobre 2010

En date du 19 octobre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Stephen Patrick Callan, né le 5 mai 1961 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse au 148 Main Street, Glenboig, ML52RD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Lejonq Raymond

Mademoiselle Allgrove Janice

Gérants de classe B:

Monsieur Jonas Jeannot

Monsieur Callan Stephen Patrick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147823/22.

(100169874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

ESF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.378.

—
Extrait des résolutions prises par les administrateurs restants en date du 2 novembre 2010

M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de catégorie A en remplacement de M. Benoît NASR, administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESF Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147151/20.

(100169118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 548.301,20.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

—
In the year two thousand and ten, on the first day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of IGEFI Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.481 (the Company). The Company has been

incorporated on May 4, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1389 of July 19, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 30, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 537 of March 12, 2009.

The Meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Lucie Ribeiro with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.)

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Bureau thus having been formed, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) Ordinary Shares, without par value and 954,961 (nine hundred and fifty-four thousand nine hundred and sixty-nine) Restricted Shares without par value, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 521,055.63 (five hundred twenty-one thousand fifty-five Euro and sixty-three cents) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 27,245.57 (twenty-seven thousand two hundred and forty-five Euro and fifty-seven cents) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 521,055.63 (five hundred twenty-one thousand and fifty-five Euro and sixty-three cents) to EUR 548,301.20 (five hundred forty-eight thousand three hundred and one Euro and twenty cents) by way of the issuance of 40,544 (forty thousand five hundred and forty-four) new Restricted Shares of the Company, without nominal value;

3. Subscription and full payment of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Restricted Shares in the register of shareholders of the Company.

III. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 27,245.57 (twenty-seven thousand two hundred and forty-five Euro and fifty-seven cents) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 521,055.63 (five hundred twenty-one thousand and fifty-five Euro and sixty-three cents) to EUR 548,301.20 (five hundred and forty-eight thousand three hundred and one Euro and twenty cents) by way of the issuance of 40,544 (forty thousand five hundred and forty-four) new Restricted Shares of the Company, without nominal value.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription and payment of the share capital increase and further acknowledges that those existing shareholders who/which are not at this time subscribing for the newly issued shares have waived their preferential subscription rights.

Subscription and Payment

Stichting Administratiekantoor IGEFI, a Dutch foundation, having its official seat in Rotterdam, the Netherlands and its office address at Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, registered with the Register of Commerce of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24428228,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, declares to subscribe for the 40,544 (forty thousand five hundred forty-four) new Restricted Shares of the Company, without nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 27,245.57 (twenty-seven thousand two hundred forty-five Euro and fifty-seven cents), which will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 27,245.57 (twenty-seven thousand two hundred forty-five Euro and fifty-seven cents) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

Consequently, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s subscribed share capital is set at EUR 548,301.20 (five hundred forty-eight thousand three hundred and one Euro and twenty cents), represented by 9,977,505 (nine million nine hundred and seventy-seven thousand five hundred and five) shares, without nominal value, each share representing the same fraction of the capital. 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) shares are Ordinary Shares or “O-Shares” and 995,505 (nine hundred and ninety-five thousand five hundred and five) shares are Restricted Shares or “R-Shares”. The O-Shares and the R-Shares shall have the rights attached to them under the Articles.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Restricted Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,000.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés d’IGEFI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 12 mars 2010.

L’Assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Madame Lucie Ribeiro, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L’Assemblée a choisi comme Scrutateur Madame Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. (Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant ensemble désignés comme le Bureau de l’Assemblée.)

Les associés représentés à l’Assemblée et le nombre de parts sociales qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des associés et par le Bureau de l’Assemblée.

Les procurations des associés représentés à l’Assemblée, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président a déclaré et a prié le notaire d’acter que:

I. il ressort de la liste de présence que 8.982.000 (huit millions neuf cent quatrevingt-deux mille) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale et 954.961 (neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante et une) Parts Sociales Sujettes à Restriction sans valeur nominale, représentant l’intégralité du capital social souscrit de la Société de EUR 521.055,63 (cinq cent vingt et un mille cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes) sont présentes ou représentées à l’Assemblée, qui est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l’ordre du jour.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 27.245,57 (vingt-sept mille deux cent quarante-cinq Euro et cinquante-sept centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 521.055,63 (cinq cent vingt-et-un mille cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes) à EUR 548.301,20 (cinq cent quarante-huit mille trois cent un Euro et vingt centimes) par l'émission de 40.544 (quarante mille cinq cent quarante-quatre) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2 ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Sujettes à Restriction nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés de la Société se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 27.245,57 (vingt-sept mille deux cent quarante-cinq Euro et cinquante-sept centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 521.055,63 (cinq cent vingt et un mille cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes) à EUR 548.301,20 (cinq cent quarante-huit mille trois cent un Euro et vingt centimes) par l'émission de 40.544 (quarante mille cinq cent quarante-quatre) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération de l'augmentation du capital social et par ailleurs prend acte que les associés existants qui ne souscrivent pas aux parts sociales nouvellement émises ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle.

Souscription et Libération

Stichting Administratiekantoor IGEFI, une fondation néerlandaise, ayant son siège à Rotterdam, les Pays-Bas et ses bureaux à Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24428228, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé ci-annexée, déclare souscrire aux 40.544 (quarante mille cinq cent quarante-quatre) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 27.245,57 (vingt-sept mille deux cent quarante-cinq Euro et cinquante-sept centimes), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de EUR 27.245,57 (vingt-sept mille deux cent quarante-cinq Euro et cinquante-sept centimes) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 548.301,20 (cinq cent quarante-huit mille trois cent un Euro et vingt centimes) représenté par 9.977.505 (neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinq) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale représentant la même fraction du capital. 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales sont des Parts Sociales Ordinaires ou «Parts Sociales-O» et 995.505 (neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinq) parts sociales sont des Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou «Parts Sociales-R». Les Parts Sociales-O et les Parts Sociales-R ont les droits qui leur sont attachés en vertu des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Sujettes à Restriction nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000,.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44307. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147853/187.

(100169448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Essonne S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

A décidé de dénoncer le siège de la société

ESSONNE S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 49 104

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010147153/14.

(100168969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 13 (treize) à 12 (douze).

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010147155/14.

(100169294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Auredam, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 156.498.

STATUTS

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée AAG FIDUCIAIRE dont le siège social est à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue, constituée aux termes d'un acte reçu le 24 novembre 2008, par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 143.481 publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 33 du 7 janvier 2009, représentée par sa gérante, Madame Dominique Tordeurs, expert-comptable, demeurant

à B-1440 Braine-le-Château, 2, rue Louis Gheude, elle même représentée par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Wiltz, le 29 septembre 2010

2. Monsieur Thierry Tordeurs, né à Balen (Belgique), le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais/Villers-la-Ville, 50, rue de la Jouerie, ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration sous seing privé

lesquelles procurations, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AUREDAM".

Art. 2. Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (32.500,- €) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux virgule cinquante euros (32,50 €) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette

urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mars chaque année à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée AAG FIDUCIAIRE, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Thierry TORDEURS prénommé, une action	1
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (32.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Kahrien Lerbs, employée privée, née à Arlon (Belgique) le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}
 - b) Madame Dominique Tordeurs, employée privée, née à Mol (Belgique) le 18 février 1964, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 2, rue Louis Gheude
 - c) Monsieur Thierry Tordeurs, employé privé, né à Balen (Belgique) le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais, 50, rue de la Jouerie.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Michel Brismée, indépendant, né à Ixelles (Belgique) le 26 juillet 1950, demeurant à B-1410 Waterloo, 80, avenue d'Argenteuil
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire sont exercés à titre gratuit.

6) Le siège social est fixé à L-8506 Redange-sur-Attert, 30, rue de Niederpallen.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

En conséquence, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 octobre 2010 - WIL/2010/854 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 octobre 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010150573/188.

(100171176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Evisa Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147158/9.

(100169383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Food Service Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147160/9.

(100168721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

BVT Bellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 106.947.

Im Jahre zweitausendundzehn, am siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts BELLMANN BETEILIGUNGSMANAGEMENT, GmbH, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 64362, mit Sitz in D-66703 Dillingen, Röntgenstrasse, 6, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Dr. Harald Bellmann, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Düppenweiler, Feldstrasse, 11, einzelvertretungsberechtigt mit der Befugnis im Namen der Gesellschaft mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Welcher Komparent erklärt, dass die Gesellschaft BELLMANN BETEILIGUNGSMANAGEMENT, GmbH, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BVT BELLMANN S. à r. l. mit Sitz in L-5531 Remich, 16, route de l'Europe ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 17. März 2005, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 735 vom 25. Juli 2005, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig Anteile (125) zu je einhundert Euro (100,- EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, hat der Komparent, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

129300

Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5440 Remerschen, 94B, route du Vin und dementsprechend Artikel 3, Absatz 1 der Satzung umzuändern wie folgt:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. BELLMANN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 octobre 2010. Relation: REM/2010/1429. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 8. November 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010149931/36.

(100171126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABINTER INVESTMENTS SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147161/12.

(100168813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 janvier 2010

- Les mandats de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg pour une période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

FABINTER INVESTMENTS SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147162/21.

(100169080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Sacomie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.247.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 août 2010 à 10 heures

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mr Jean-Yves PIERRARD demeurant au 191, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Fabienne PIERRARD demeurant au 191, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Paul-Emile PIERRARD demeurant au 191, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la société

Mr. Jean - Yves Pierrard

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010147306/21.

(100169416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.801.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

FABINTER SPF S.A.

C. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010147163/15.

(100169192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Breakingresearch.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7780 Bissen, 28, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 156.460.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The public limited company "GENMO S.A.", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149197,

here duly represented by its sole director Mr. Guy LANNERS, chartered accountant, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

2) The public limited company "MALVIN FINANCE S.A.", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149565,

duly represented by its sole director Mr. Jean-Nicolas called John WEBER, tax expert, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

here represented by Mr. Luc HILGER, conseil fiscal, residing professionally in L2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "BREAKINGRESEARCH.COM S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the provision of analytical services of formal and informal online information sources such as scientific, technical and other publications (including informally published materials), in support of research and market analysis.

The Company may furthermore provide (i) consulting services on research trends and developments, (ii) assistance on stimulating innovation, (iii) research and innovation policy, (iiii) cooperation between research and industry and generally, to participate in economically promising research results.

The Company, within the context of the aforementioned purpose, may create and develop the appropriate software system, data basis for the implementation of the information sources in sciences and innovating high-techs. It may as well develop its own licenses and trademarks and accordingly grant rights to use them.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

The Company may issue and/or facilitate, at such intervals as the director(s) of the Company may determine, the creation, issue or conversion of and/or offer for private subscription any debentures, debenture stocks, bonds, obligations convertible into shares, shares, stocks, securities and/or other debt, quasi-debt or financial instruments and/or act as trustee in connection with any such securities or instruments and take part in the conversion of business concerns and undertakings into companies.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorized to do any commercial, industrial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Bissen, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director. The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of June at 4.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be validly bound in all circumstances by the individual signature of the managing director or by the joint signatures of any two directors, with the obligatory co-signature of the managing director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
2. The first General Meeting will be held in the year 2011.
3. Exceptionally, the first chairman and the first managing director may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred and five (100) shares have been subscribed as follows

1) The company "GENMO S.A.", prenamed, fifty shares,	50
2) The company "MALVIN FINANCE S.A.", prenamed, fifty shares,	<u>50</u>
Total: one hundred shares,	100

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:
 - a) Mr. Siemon SMID, company's director, born in Groningen (The Netherlands), on September 18, 1959, residing in L-7780 Bissen, 28, route de Mersch;
 - b) Mr. Robbert FISHER, company's director, born in Den Haag (The Netherlands), on June 23, 1961, residing in L-4970 Bettange/Mess, 7, rue Haard;
 - c) Mr. Adrian SFICHI, IT consultant, born in Suceava (Romania), on March 19, 1985, residing in RO-720247 Suceava, Boulevardul George Enescu nr 46, BlocT95 Scara C Ap 30.
3. The private limited liability company "FIDU-CONCEPT SARL", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 38136, is appointed as statutory auditor of the Company.
4. The registered office is established in L-7780 Bissen, 28, route de Mersch.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Siemon SMID, prenamed:

- as chairman of the board of directors, and
- as managing director, with power to bind validly of the Company in any circumstances by his individual signature.

6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "GENMO S.A.", établie et ayant son siège social à L2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149197,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

2) La société anonyme "MALVIN FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149565,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

ici représenté par Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BREAKINGRESEARCH.COM S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est de fournir des services analytiques "online" de sources d'informations formelles et informelles tels que des publications scientifiques, techniques ou autres (y inclus tous matériaux publiés informellement), aux fins de soutenir la recherche et l'analyse de marché.

La Société peut, en outre, fournir des services (i) de conseils en matière de recherches et de développement, (ii) d'assistance en matière d'innovations nouvelles, (iii) la recherche et l'innovation, (iiii) de coopération entre les acteurs de la recherche et ceux de l'industrie, et généralement participer aux résultats des recherches prometteurs économiquement.

Dans le contexte de l'objet ci-avant mentionné, la Société pourra créer et développer les systèmes software appropriés, les bases de données pour la réalisation des sources d'informations en sciences et high-techs innovateurs Elle pourra également développer ses propres licences et marques dont elle pourra négocier les droits d'utilisation.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

Elle pourra exercer une activité industrielle. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles.

La Société pourra émettre et/ou faciliter, aux intervalles de temps à déterminer par le(s) administrateur(s) de la Société, la création, l'émission ou la conversion de et/ou l'offre par voie de souscription privée d'obligations, d'obligations hypothécaires, d'emprunts obligataires, d'obligations convertibles en actions, parts sociales, valeurs, titres, valeurs mobilières et/ou autres instruments de dettes, quasi-dettes ou instruments financiers et/ou agir comme fiduciaire en relation avec ces titres ou instruments, et participer dans la conversion d'entreprises commerciales et de reprise de sociétés.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bissen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut

à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs avec la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "GENMO S.A.", prédésignée, cinquante actions,	50
2) La société "MALVIN FINANCE S.A.", prédésignée, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Siemon SMID, directeur de société, né à Groningen (Pays-Bas), le 18 septembre 1959, demeurant à L-7780 Bissen, 28, route de Mersch;
 - b) Monsieur Robbert FISHER, directeur de société, né à La Haye (Pays-Bas), le 23 juin 1961, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 7, rue Haard;
 - c) Monsieur Adrian SFICHI, IT consultant, né à Suceava (Romanie), le 19 mars 1985, demeurant à RO-720247 Suceava, Boulevardul George Enescu nr 46, BlocT95 Scara C Ap 30.
3. La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-7780 Bissen, 28, route de Mersch.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Siemon SMID, préqualifié:
 - comme président du conseil d'administration, et
 - comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010. LAC/2010/47946. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148372/508.

(100170252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

FGA Capital Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010147166/12.

(100168718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Fidumarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 92.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147167/11.

(100169341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Merci de prendre note que l'adresse professionnelle de Mr. Michael Forsayeth et Mr. Dwight Hawes ont changé elles est la suivante:

- Suite 710, 375 Water Street BC V6B 5C6 Vancouver Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2010.

Référence de publication: 2010147201/12.

(100169399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Invergarry Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010147202/11.

(100169138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.500,00.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 26 août 2010

En date du 26 août 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Stephen Patrick Callan, né le 5 mai 1961 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse au 148 Main Street, Glenboig, ML52RD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Lejonq Raymond

Mademoiselle Allgrove Janice

Gérants de classe B:

Monsieur Jonas Jeannot

Monsieur Callan Stephen Patrick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147825/22.

(100169877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147203/10.

(100169037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Innobike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.824.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147204/10.

(100169038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Intermarc s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück.

R.C.S. Luxembourg B 127.919.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147205/10.

(100169395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.
